

VALORISONS NOS RESTES ALIMENTAIRES EN COMPOSTANT À DOMICILE



La Communauté de communes Médullienne met en œuvre la loi anti gaspillage et économie circulaire (AGEC) qui fixe l'obligation de trier les biodéchets, c'est-à-dire les restes alimentaires.

Ils ne seront plus à jeter avec les ordures ménagères dans le bac noir.

Deux solutions sont prévues pour les valoriser : soit des composteurs individuels, soit des points d'apport volontaire mis en service en mars 2024 dans nos 10 communes.

Trions et valorisons en compostant...
Astuces au verso.

VOUS AVEZ UN JARDIN OU UN ESPACE EXTÉRIEUR ?

Compostez à domicile les restes alimentaires

@quadria



GRATUIT

-> soit en **PLASTIQUE RECYCLÉ & RECYCLABLE** de 345 L
Dimensions : L79 / l79 / H90

@quadria



AVEC
PARTICIPATION
FINANCIÈRE

30€

-> soit en **BOIS TRAITÉ** de 303 L
Dimensions : L64 / l64 / H78

2 modèles au choix de composteurs à réserver sur
WWW.CDCMEDULLIENNE.COM



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

**FRANCE
NATION
VERTE**
Agrir • Mobiliser • Accélérer



Communauté de Communes
Médullienne

ASTUCES pour composter zen



100% AU COMPOSTEUR



LES RESTES DE FRUITS
ET DE LÉGUMES :

ÉPLUCHURES
+ NOIX, NOYAUX, PÉPINS



LES RESTES DE CAFÉ
ET DE THÉ

MARC, SACHETS ET DOSETTES
(NON MÉTALLIQUES)

100% PRATIQUE

LE BIOSEAU, bien utile,
pour trier dans la cuisine,
transporter et vider.

100% BON PLAN

DES ATELIERS DE DÉCOUVERTE
sont proposés pour vous
familiariser aux gestes de tri
et au compostage.

Si vous êtes intéressé,
contactez-nous par mail :
servicedechets@cdcmedullienne.fr

QUESTIONS / RÉPONSES

OÙ INSTALLER MON COMPOSTEUR ?

Idéalement à un endroit mi-ombragé et
facilement accessible.

COMMENT BIEN COMPOSTER ET FACILEMENT ?

1. EN AÉRANT LE COMPOST pour bien le
mélanger, le décompacter et l'oxygéner
2. EN AJOUTANT DES DÉCHETS SECS
comme des feuilles mortes ou du broyat
ou bien encore des rouleaux de papier
toilette ou des boîtes d'oeufs



3. EN DÉPOSANT PLUTÔT AU POINT
D'APPORT VOLONTAIRE
les déchets longs à se décomposer
comme :



LES RESTES D'ALIMENTS D'ORIGINE ANIMALE :
+ DÉCHETS DE FROMAGES, DE CHARCUTERIES
OU D'ALIMENTS PÉRIMÉS

ENVIE D'EN SAVOIR PLUS ?

Plus d'infos également sur notre site internet
www.cdcmedullienne.com

et sur nos réseaux sociaux



Au 1^{er} mars 2024, la collecte évolue
à BRACH, MOULIS, LE TEMPLE et SAUMOS



VOTRE BAC NOIR S'ALLÈGE DES RESTES ALIMENTAIRES *

**VALORISONS-LES
EN COMPOSTANT À DOMICILE**

Réservez votre composteur sur
www.cdcmedullienne.com

**OU VALORISONS-LES
EN LES DEPOSANT AUX POINTS
D'APPORT VOLONTAIRE**



BRACH

-> Allée des ajoncs

LE TEMPLE

-> Chemin de La Lebade
{salle des fêtes}
-> Route de Saumos
{parking du cimetière}

SAUMOS

-> Av. du Médoc {parking
du cimetière}



MOULIS-EN-MÉDOC

-> Av. de La Gironde
parking de l'école Grand
Poujeaux
-> Av. de la Gironde à
Bouqueyran : Ch. des vins
à côté de la borne à verre
-> Les Lamberts: Ch. de
Sivaillan / des Lamberts (à
côté de l'abri-bus)
-> Rue de la fontaine
{parking salle des fêtes}
-> Route du Bois du Brullé
(près du poste de relevage)

Composition graphique et images : CdC Médullienne - Impression : Bimier - Février 2024

* loi AGEC

Plus d'infos également sur notre site internet
www.cdcmedullienne.com
et sur nos réseaux sociaux



Les points d'apport volontaires sont des bacs encadrés d'une structure appelée "abri-bacs" : ils sont collectés une fois par semaine de l'automne au printemps et deux fois

par semaine en saison estivale. Le bac plein est alors enlevé et remplacé par un bac vide propre et désinfecté. La trappe est nettoyée à chaque collecte et l'abri-bac est net-

toyé au minimum une fois par semaine. Les restes alimentaires collectés seront valorisés soit en compost, soit en méthane (gaz vert réintroduit dans le réseau local).

REPÉREZ LE POINT D'APPORT VOLONTAIRE

le plus proche de votre domicile ou sur vos trajets

Avensan

- > Route d'Arsac (parking des écoles)
- > Rue du stade (terrains de tennis / bornes à verre)
- > Route du poteau au croisement de la rue Vernier

Brach

- > Allée des ajoncs

Castelnau-de-Médoc

- > Av. Gambetta* (parking)
- > Place Carnot*
- > Place Camille Godard*
- > Impasse Clémence Molliet*

- > Rue de la Garenne*

*à côté des bornes enterrées

- > Rue des Pagans (parking des 2 jalles)
- > Rue du château (parking du Moulin des jalles)

Le Porge

- > Avenue de L'océan (parking Lot.Plein Soleil)

- > Route des Lacs (à côté des bornes à verre)
- > Chemin de Gleysaou (parking de l'école / ateliers municipaux)
- > Allée de de La forêt (salle des fêtes)
- > Lauros (chemin du mineur à côté de la borne à verre)

Le Temple

- > Chemin de La Lebade (salle des fêtes)
- > Route de Saumos (parking du cimetière)

Listrac-Médoc

- > Route de Libardac (parking de la poste)
- > Rue de l'église (parking de l'église)
- > Chemin neuf (croisement rue Maxime Hostein)

Moulis-en-Médoc

- > Av. de La Gironde

parking de l'école Grand Poujeaux

- > Av. de la Gironde à Bouqueyran : Ch.des vins à côté de la borne à verre
- > Les Lamberts: Ch. de Sivaillan / des Lamberts (à côté de l'abri-bus)
- > Rue de la fontaine (parking salle des fêtes)
- > Route du Bois du Brullé (près du poste de relevage)

Sainte-Hélène

- > Route des Landes (à côté de la médiathèque)
- > Rue des anciens combattants au croisement de l'allée des perdreaux

Salaunes

- > Chemin de la gare (à côté des bornes à verre)

Saumos

- > Av. du Médoc (parking du cimetière)

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les points d'apport volontaire sont facilement déplaçables : en cas de changement d'emplacement pour raison de travaux ou autre, contactez votre mairie, ou consultez www.cdcmedullienne.com

Composition, images et rédaction : CdC Medullienne - Impression : IBG - Février 2024

**Au 1^{er} mars 2024, la collecte évolue
à BRACH, MOULIS, LE TEMPLE et SAUMOS**

**LES DEUX BACS
SONT COLLECTÉS
LE MÊME JOUR,
UNE FOIS TOUTES
LES DEUX SEMAINES**



BRACH : collecte le **MARDI** les
SEMAINES PAIRES

MOULIS-EN-MÉDOC : collecte le
MERCREDI les **SEMAINES IMPAIRES**

LE TEMPLE et SAUMOS : collecte le
LUNDI les **SEMAINES IMPAIRES**

*Toutes les infos pratiques :
sur www.cdcmedullienne.com
et sur le calendrier de collecte 2024
à retirer dans votre mairie.*

Ne pas jeter sur la voie publique - À valoriser dans le bac de tri

VALORISONS NOS RESTES ALIMENTAIRES AUX POINTS D'APPORT VOLONTAIRE



La Communauté de communes Médullienne met en oeuvre la loi anti gaspillage et économie circulaire (AGEC) qui fixe l'obligation de trier les biodéchets, c'est-à-dire les restes alimentaires.

Ils ne seront plus à jeter avec les ordures ménagères dans le bac noir.

Deux solutions pour les valoriser sont prévues : soit des composteurs individuels, soit des points d'apport volontaires mis en service en mars 2024 dans nos 10 communes.

Liste des emplacements au verso.



**LES RESTES DE FRUITS
ET DE LÉGUMES :**
ÉPLUCHURES
+ NOIX, NOYAUX, PÉPINS



**LES RESTES DE CAFÉ
ET DE THÉ**
MARC, SACHETS ET DOSETTES
(NON MÉTALLIQUES)



LES RESTES D'ALIMENTS D'ORIGINE ANIMALE :
+ DÉCHETS DE FROMAGES, DE CHARCUTERIES
OU D'ALIMENTS PÉRIMÉS

VIDONS-LES EN VRAC SANS SAC



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

**FRANCE
NATION
VERTE**
Agrir · Mobiliser · Accélérer



Communauté de Communes
Médullienne